Légende

Servitudes linéaires

- Servitude I4 - électricité

Servitudes surfaciques

- AS1 : Servitude liée à la protection d'eaux potables et minérales - PPEloignée
- AS1 : Servitude liée à la protection d'eaux potables et minérales - PPRapprochée
- A1 : Servitude de protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques (Eglise de Saint Pargoire) - Immeuble
- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques (Eglise de Saint Pargoire) - Périmètre 500m
- I6 : Servitude liée au périmètre d'exploitation de mines et carrières
- INT1 : Servitude relative à la salubrité et à la sécurité publique (Cimetière)
- INT2 : Servitude relative aux bassins d'évaporation des caves coopératives
- PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations (St Baudille – St Pargoire/Roquefort)
- T1 : Servitude concernant les propriétés riveraines des chemins de fer

PPRi approuvé le 18 février 2005

- PPRI Zone rouge
- PPRI Zone bleue

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°4 : Annexes

Piece n°4.2 : Servitudes d'Utilité Publique

Piece n°4.2.2 : Plan de la commune 1/8000

Version pour arrêt

Mise à jour arrêtée le 01 janvier 1901
Mise en compatibilité approuvée par DCM le 01 janvier 1901
Modification n°2 approuvée par DCM le 01 janvier 1901
Modification n°1 approuvée par DCM le 01 janvier 1901
Elaboration approuvée par DCM le 01 janvier 1901

biotope

URBAN PROJECTS